



## MUNICIPALITE

---

### **PREAVIS N° 01/2026 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice  
2025 – 2ème série**

<b>Commissions</b>	<b>Date - heure</b>	<b>Lieu</b>
COFI - Finances	28 janvier 2026 – 18h15	Salle du Conseil communal

Vevey, le 19 janvier 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

## 1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (RCCom) et du règlement du 10 octobre 2014 du Conseil communal, nous soumettons à votre approbation une deuxième série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025.

## 2. Dispositions légales

Les dépassements de crédit sont traités dans le règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 aux articles 10 et 11 :

### *Art. 10 Dépassement de crédit*

<sup>1</sup> *La municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.*

<sup>2</sup> *Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.*

### *Art. 11*

<sup>1</sup> *La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixés par le conseil au début de la législature.*

<sup>2</sup> *Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général ou communal.*

Ces dispositions sont reprises et précisées dans le règlement du Conseil communal de Vevey du 10 octobre 2014 aux articles 121 et 122 :

### *Art. 121 Budget de fonctionnement*

<sup>1</sup> *Le Conseil autorise les dépenses courantes de la commune par l'adoption du budget de fonctionnement que la Municipalité lui soumet.*

<sup>2</sup> *Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil communal, sous réserve de l'art. 122.*

### *Art. 122 Dépenses imprévisibles et exceptionnelles*

<sup>1</sup> *La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature. Font exception les cas de force majeure et l'ouverture des comptes d'attente.*

<sup>2</sup> *Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil, sous préavis à la commission des finances.*

Le préavis P29/2021 « Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité pour la législature 2021 – 2026 » a été accepté le 11 novembre 2021 par le Conseil communal. Ce préavis prévoit, entre autres, que « *la Municipalité peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.– par cas. Font exception les cas de force majeure et l'ouverture des comptes d'attente. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil, sous préavis à la commission des finances* ».

### 3. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis seraient déposés en avril, juin, septembre/octobre et décembre/janvier. Les crédits supplémentaires seront répartis en trois catégories :
  1. Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles, que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil ;
  2. Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil, n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation financière horizontale, fonds intercommunaux, etc.) ;
  3. Les crédits supplémentaires concernant des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

### 4. Crédits supplémentaires demandés

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2025 :

#### Crédits supplémentaires déjà engagés

#### **276 Immeuble du Panorama et parking Vieille-Ville**

Compte	Libellé	Budget	Crédit supplémentaire
276.4904	Imputation interne de loyer	0	4'000
<b>Total des crédits supplémentaires</b>			<b>4'000</b>

Se référer à l'explication sous centre budgétaire 700.

#### **300 Administration BAT**

Compte	Libellé	Budget	Crédit supplémentaire
300.3521	Remboursement Fonds pour construction abris P.C.	585'100	585'100
300.4809.01	Prélèv. sur fonds de réserve pour construction abris P.C.	0	585'100
<b>Total des charges supplémentaires</b>			<b>585'100</b>
<b>Total des revenus supplémentaires</b>			<b>585'100</b>

Dans le cadre de la loi vaudoise d'exécution de la législation fédérale sur la protection de la population et la protection civile, des contributions de remplacement étaient en mains des communes afin de pouvoir engager le financement de constructions, modernisations et entretiens d'abris PC. L'alinéa 3 de l'article 24p précise qu' « à l'échéance de la période transitoire prévue

[...] (soit à fin février 2025), les contributions de remplacement qui seraient encore en main des communes devront être versées dans le fonds des contributions de remplacement ».

Ce remboursement est compensé par un prélèvement du même montant sur le Fonds de réserve pour construction abris P.C. publics (compte 9282.04). Ces deux écritures n'avaient pas été budgétées.

Le demande de crédit supplémentaire porte sur la charge (remboursement au canton) et sur le revenu (prélèvement sur le fonds), il n'y a pas d'effet sur résultat prévisionnel.

#### **410 Dépenses générales et participations**

Compte	Libellé	Budget	Crédit supplémentaire
410.3111	Achats mobilier, machines et équip. techniques de bureau	0	5'600
<b>Total des crédits supplémentaires</b>			<b>5'600</b>

Le Service des Travaux publics, des espaces verts et de l'entretien a dû acquérir une licence pour le système Cortexia, le système de mesure de propreté mis sur deux goupils.

#### **420 Entretien et amélioration des chaussées, trottoirs et places**

Compte	Libellé	Budget	Crédit supplémentaire
420.3115	Achats de véhicules et accessoires	49'500	9'000
<b>Total des crédits supplémentaires</b>			<b>9'000</b>

En lien avec la demande précédente, le système Cortexia Box a été installé sur deux goupils.

Compte	Libellé	Budget	Crédit supplémentaire
420.3163	Locations d'objets mobiliers	10'000	18'600
<b>Total des crédits supplémentaires</b>			<b>18'600</b>

Durant l'année, une location pour deux véhicules (IVECO et Fiat Professional Ducato) a été nécessaire pour le bon fonctionnement du service Travaux publics.

#### **435 Atelier mécanique et garage**

Compte	Libellé	Budget	Crédit supplémentaire
435.3155	Entretien véhicules, engins auto-moteur	54'400	9'100
<b>Total des crédits supplémentaires</b>			<b>9'100</b>

Cette demande de crédit supplémentaire concerne le véhicule Reform Multi-lift. Une réparation du bras hydraulique a été nécessaire suite à une casse interne. Cette dépense n'était pas prévisible.

Compte	Libellé	Budget	Crédit supplémentaire
435.3163	Locations d'objets mobiliers	5'000	6'900
<b>Total des crédits supplémentaires</b>			<b>6'900</b>

La location exceptionnelle d'une VW a été nécessaire en lien avec le remplacement d'un véhicule électrique commandé et arrivé fin décembre 2025. Le véhicule ayant été livré, cette location s'est terminée en fin d'année. Il s'agissait d'une dépense non prévisible.

Compte	Libellé	Budget	Crédit supplémentaire
440.3142	Travaux et transports exécutés par des tiers	2'600	5'500
<b>Total des crédits supplémentaires</b>			<b>5'500</b>

Il s'agit d'une nouvelle charge non budgétée. Cette facturation d'un raccordement électrique par la Romande Energie n'avait jamais été facturée jusqu'à ce jour. Cette dépense n'était pas prévisible.

#### **58XXX Diverses structures d'accueil**

Compte	Libellé	Budget	Crédit supplémentaire
58101.3655.03	Soutien accueil spécialisé	0	5'400
58102.3655.03	Soutien accueil spécialisé	0	2'000
58103.3655.03	Soutien accueil spécialisé	0	3'500
58104.3655.03	Soutien accueil spécialisé	0	4'100
<b>Total des crédits supplémentaires</b>			<b>15'000</b>

Le jardin d'enfants La Chenille Bleue a pour mission de répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant en matière de développement, de socialisation et d'éducation précoce, en collaboration étroite avec les familles. La Ville de Vevey ainsi que son Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey reconnaissent pleinement l'importance d'une telle structure et la mission qu'elle remplit. Conscient de son rôle fondamental au sein de notre communauté et soucieux de contribuer à sa pérennité, le Réseau VV souhaite apporter un soutien financier aux coûts d'exploitation pour l'année 2025 estimé à hauteur de CHF 15'000.– réparti dans les 4 EAP – Espaces d'accueils préscolaires. Ce montant a été articulé par le Réseau RÉEL de la Tour-de-Peilz pour le financement de l'accueil des enfants veveysans. Le montant définitif sera facturé lors du bouclage des comptes 2025 et dépendra de la fréquentation des enfants de Vevey.

### 5901 Réfectoires

Compte	Libellé	Budget	Crédit supplémentaire
5901.3131	Achats de produits alimentaires	125'200	43'000
<b>Total des crédits supplémentaires</b>			<b>43'000</b>

Le montant des achats des repas pour les réfectoires de la Ville sera plus élevé que prévu en 2025 en raison d'une part, de l'augmentation du tarif de CHF 1.03 par repas dès le 1er janvier 2025, non pris en compte lors de l'élaboration du budget, et d'autre part, du nombre d'inscriptions des enfants aux réfectoires plus élevé que prévu.

Réfectoires	Capacité d'accueil	Nbre d'enfants inscrits	Nbre repas contractuels/semaine
2023-2024	100	133	329
2024-2025	115	152	412
2025-2026	135	170	513*

\* introduction du mercredi dès année scolaire 2025-2026

Cette dépense supplémentaire est compensée par la participation des parents (compte 5901.4360) dont le prix du repas est de CHF 9.70 pour le réfectoire de Kratzer et CHF 12.70 pour le réfectoire de l'Aviron 7-8P.

Compte	Libellé	Budget	Crédit supplémentaire
5901.3189	Nettoyages effectués par des tiers	1'500	13'500
<b>Total des crédits supplémentaires</b>			<b>13'500</b>

Les frais de nettoyage des réfectoires ont lieu chaque mois. Lors de l'établissement du budget, un montant de CHF 1'500.- a été saisi par erreur au lieu d'un montant de CHF 15'000.-.

### 700 Administration COS

Compte	Libellé	Budget	Crédit supplémentaire
700.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	2'000	10'200
700.3133	Nettoyages et divers	800	5'000
700.3153	Entretien du mobilier et des équipements pour autres locaux	0	2'700
700.3188	Frais de déménagement	0	700
700.3189.01	Frais divers	0	38'700
700.3904	Imputation interne de loyer	0	4'000
700.4515	Part. Etat à régionalisation action soc.	9'500	30'600
<b>Total des charges supplémentaires</b>			<b>61'300</b>
<b>Total des revenus supplémentaires</b>			<b>30'600</b>

Lors de sa séance du 24 novembre 2025, la Municipalité a chargé le Service de la cohésion sociale d'entamer les démarches pour la mise en place, au Panorama, d'un dispositif communal d'hébergement d'urgence (environ 20 places), avec une exploitation par le service de la cohésion sociale avant la reprise de l'exploitation par un nouvel exploitant, prévue en principe à partir de février 2026.

Cette période transitoire doit permettre d'assurer la continuité d'un accueil d'urgence, alors qu'aucune autre solution n'est actuellement disponible à Vevey ou dans la région, alors même que la précarité et les besoins d'hébergement temporaire sont en augmentation. Le recours au Panorama vise à répondre à ce besoin de manière transitoire, dans l'attente d'une solution cantonale pérenne.

En parallèle à cette mise en place, le Service de la cohésion sociale a été et est toujours en contact avec le Canton afin d'obtenir un soutien financier qui devrait s'élever à 50% des frais d'exploitation, soit un montant de CHF 30'600.-. Les crédits supplémentaires demandés concernent la période sur décembre. Un 2<sup>ème</sup> crédit supplémentaire sera établi pour l'exercice 2026.

### **814 Subventions et aides diverses**

Compte	Libellé	Budget	Crédit supplémentaire
814.3653.07	Frais de salles, soirées de sociétés locales	50'500	20'000
<b>Total des crédits supplémentaires</b>			<b>20'000</b>

La Ville s'engage à rembourser une fois par an aux associations à but non lucratif dont le siège est à Vevey la location (sans frais annexes) d'une salle pour une soirée par année. Cette prestation fait office de soutien aux sociétés locales, non seulement culturelles mais aussi de jeunesse, sportives, économiques ou sociales. Bon nombre de sociétés locales veveysannes connaissent aujourd'hui cette pratique et comptent sur cette prestation, dont il est difficile d'estimer le montant final exact. Les remboursements effectués ces deux précédentes années nous amènent à estimer une dizaine de demandes entrantes supplémentaires pour l'exercice 2025. Par rapport au montant budgété, le crédit supplémentaire demandé est de CHF 20'000.

**Total des charges supplémentaires demandées** **CHF 792'600.-**

**Total des revenus supplémentaires demandés** **CHF 619'700.-**

*Remarque :*

*A noter que les crédits supplémentaires demandés pour les structures d'accueil engendrent des écritures techniques d'équilibrage (une recette dans la structure XXX.4525 et une contrepartie sur le compte 585.3655.01 (Contribution aux structures d'accueil collectives)), ainsi que l'augmentation de la participation des partenaires au réseau VV).*

## **5. Rappel**

Les crédits supplémentaires mentionnés ci-dessous, pour un montant total de CHF 74'000.-, ont déjà été déposés et approuvés par le Conseil communal. Par conséquent, ces éléments sont uniquement mentionnés à titre indicatif et ne font pas partie du montant total soumis dans le présent préavis.

Crédits supplémentaires 2025 – 1ère série

CHF 52'000.–

**526 Bâtiments scolaires**

Compte	Libellé	Budget	Crédit supplémentaire
526.3141.01	Entretien des préaux, clôtures et plantations	2'000	16'000
<b>Total des crédits supplémentaires</b>			<b>16'000</b>

Préavis n° 37/2024, décision du Conseil communal du 6 février 2025.

Travaux d'entretien du préau du collège de la Veveyse (désherbage, taille des arbres et arbustes, remise de copeaux, etc.) réalisés par l'entreprise mandatée.

Compte	Libellé	Budget	Crédit supplémentaire
526.3141.01	Entretien des préaux, clôtures et plantations	2'000	6'000
<b>Total des crédits supplémentaires</b>			<b>6'000</b>

Préavis n° 09/2025, décision du Conseil communal du 15 mai 2025.

Travaux d'entretien du préau du collège des Crossets (désherbage, taille des arbres et arbustes, remise de copeaux, etc.) réalisés par l'entreprise mandatée.

**Total des crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil**      **CHF 74'000.–**

**6. Evolution du budget 2025, y compris crédits supplémentaires**

La nouvelle situation du budget 2025 peut être résumée comme suit :

	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
Budget 2025	CHF 165'610'400.–	CHF 162'481'800.–
Crédits supplémentaires déjà accordés	CHF 74'000.–	
Crédits supplémentaires, 2 <sup>ème</sup> série	<u>CHF 792'600.–</u>	<u>CHF 619'700.–</u>
Total	CHF 166'477'000.–	CHF 163'101'500.–
<b>Excédent de charges</b>		<b><u>CHF 3'375'500.–</u></b>

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 01/2026, du 19 janvier 2026, concernant les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025 – 2ème série
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2025, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 792'600.– de charges et CHF 619'700.– de revenus.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic  
le Secrétaire a.i.



Yvan Luccarini Chloé Milner

Membre de la Municipalité délégué : M. Yvan Luccarini